



Maintenance des véhicules automobiles Voitures Particulières

III Quelles formations aux CFA de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor ?

	Nom de la formation	Type d'entreprise	Origine scolaire	Site de formation	Niveau de diplôme
	CAP Maintenance des Véhicules Voitures Particulières - 2 ans 2 semaines entreprise / 1 semaine CFA	• Garage • Concession automobile • Services techniques de collectivité	• 3 ^e • Dima • 2 ^{de}	Ploufragan	5
CONTRAT DE PRO	CQP Mécanicien Spécialiste Automobile - 1 an 17 semaines de cours au CFA /an	• Garage • Concession automobile	• CAP MV Option VP • 2 ^{de}	Ploufragan	5
	Bac pro Maintenance des Véhicules Option A Voitures Particulières - 3 ans Seconde : 3 semaines entreprise / 1 semaine CFA Première et Terminale : 2 semaines entreprise / 2 semaines CFA	• Garage • Concession automobile • Service techniques de collectivité	• 3 ^e • Dima • 2 ^{de} • CAP MV Option VP	Ploufragan	4
CONTRAT DE PRO	CQP Technicien Après-vente Automobile - 13 à 16 mois 20 semaines de cours au CFA /an	• Garage • Concession automobile	Bac pro Maintenance des véhicules automobiles Option VP	Ploufragan	4
	BTS Maintenance des Véhicules Option A Voitures Particulières - 2 ans 2 semaines entreprise / 2 semaines CFA	Garage ou concession bénéficiant d'un atelier mécanique	Bac pro MV Option VP	Ploufragan	3
	Licence pro OMSA (Organisation et management des services de l'automobile) Option systèmes pluri-techniques ① - 1 an 17 semaines de cours au CFA	Succursale ou concession bénéficiant d'un atelier mécanique et de carrosserie peinture. Les centres VHU	• Préconisé : BTS Maintenance des Véhicules • Diplômes de niveau BAC +2 (BTS, DUT...)	Ploufragan	2

① Inscription sur : <https://candidatures.u-pem.fr>

III Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

Avoir entre 15 et 29 ans révolus

- Au lendemain des 15 ans et sous réserve que la classe de 3^e ait été effectuée en totalité.
- A partir de 16 ans et jusqu'à la veille des 30 ans. Plus de 29 ans, nous consulter.
- Vous aurez 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, nous consulter.

Trouver un maître d'apprentissage

Par des candidatures spontanées auprès des entreprises, en effectuant des stages découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance (www.bretagne-alternance.com) et en y déposant son CV...

Candidater au CFA

- Télécharger la **fiche de candidature** sur le site www.cfa-cotesdarmor.fr ou la retirer au CFA.
- La compléter avec le futur employeur et la transmettre au CFA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans l'une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Demander un contrat d'apprentissage

C'est à l'employeur de faire la demande du contrat à partir du mois de mai auprès du service Apprentissage de la Chambre Consulaire dont il dépend.



Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et renvoyé au CFA, l'inscription est définitive et officielle.

TOUT SAVOIR sur l'apprentissage



III Début du contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer dès le 1^{er} juillet.

III Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties.

III Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

III Quelle rémunération pour un contrat d'apprentissage ?

CAP, Bac pro, BTS	Moins de 18 ans*	18-20 ans*	21-25 ans**	26 ans et plus**
1 ^{re} année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic
2 ^e année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic
3 ^e année	55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	100 % du Smic
Licence Pro	Moins de 18 ans*	18-20 ans*	21-25 ans**	26 ans et plus**
1 ^{re} année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic

* Salaire minimum sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

** % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est supérieur au SMIC.

III Quelle rémunération pour un contrat de professionnalisation ?

Bénéficiaires	Droit général	Au moins titulaires d'un diplôme (BAC Pro) ou titre professionnel de niveau IV
Moins de 21 ans	55 % du Smic	65 % du Smic
De 21 ans à moins de 26 ans	70 % du Smic	80 % du Smic
26 ans et plus	100 % du Smic (sans être inférieur à 85 % du Salaire Minimum Conventionnel)	

III Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site www.alternance.emploi.gouv.fr

III Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la **Région Bretagne** et par l'**État**.

- **Aide Argoat 2019** (hébergement, restauration et transport) : **jusqu'à décembre 2019** en fonction de l'âge, du diplôme préparé et de la date de début de contrat.
- **Aide au permis de conduire (permis B) de 500€** : avoir 18 ans minimum et en faire la demande auprès du CFA.
- **Aide au Premier équipement professionnel** : 100 € (pour les contrats signés avant le 1er janvier 2020).

Besoin d'informations complémentaires ?

CFA Campus de Ploufragan
02 96 76 27 27 - cfa.ploufragan@cma22.fr



www.cfa-cotesdarmor.fr

